



À partir du 15/07/2022, ce courrier sera disponible en plusieurs autres langues :
As from 15/07/2022 this letter will be available in several other languages:

coronavirus.brussels/traductions

Ruimte Barcode

<Voornaam> <naam>
<Straatnaam> <nummer>/<busnummer>
<Postcode> <Gemeente>



www.coronavirus.brussels

Bruxelles, xx / xx / 2022

INVITATION À LA VACCINATION : **PROCHAINE DOSE DE RAPPEL CONTRE LE COVID-19**

Madame, Monsieur,

Les indicateurs épidémiologiques montrent actuellement une tendance à la hausse dans notre pays et dans plusieurs pays européens. Le nombre d'hospitalisations reste sous contrôle. Il est maintenant important que les personnes vulnérables se protègent au mieux contre les formes sévères du Covid-19 et que l'on limite la pression sur les hôpitaux afin d'assurer la continuité des soins de santé.

Nous recommandons aux personnes vulnérables de continuer à porter un masque buccal FFP2 lorsqu'elles entrent en contact avec plusieurs personnes et de compléter leur schéma vaccinal.

Des études scientifiques récentes montrent que l'efficacité des vaccins contre le Covid-19 diminue avec le temps, en particulier chez les personnes les plus fragiles. Le **maintien de l'immunité** est donc extrêmement important pour éviter de graves problèmes de santé ou une éventuelle hospitalisation causés par le Covid-19.

Le Conseil Supérieur de la Santé a noté dans son avis qu'un rappel vaccinal devrait être possible pour les personnes vulnérables. Pour cette raison, les autorités ont décidé de prolonger le schéma de vaccination Covid-19 de ce groupe avec une **nouvelle dose de rappel**.

Dans ce contexte et sur la base des recommandations de vaccination les plus récentes, vous êtes à nouveau invité.e, en tant que personne plus vulnérable, à recevoir une dose de rappel du vaccin contre le Covid-19.

- **Pour les personnes à immunité réduite :** vous pouvez vous faire administrer une quatrième dose à partir de 3 mois après votre dernière vaccination. Sauf si vous l'avez déjà reçue.
- **Pour les personnes âgées de 80 ans et plus (ou nées en 1942), qui résident ou non dans une maison de repos ou une maison de repos et de soins :** vous pouvez vous faire administrer la dose de rappel à partir de 3 mois après votre dernière vaccination.
- **Pour les personnes qui ont été vaccinées avec le vaccin J&J pour leur vaccination de base,** il s'agit de votre troisième dose.

Cette vaccination est gratuite et sans obligation. Un médecin sera présent au centre de vaccination afin de vous informer.

Idéalement, vous devriez vous faire administrer cette dose de rappel DÈS QUE POSSIBLE.

Une dose de rappel additionnelle de vaccin pourrait suivre cet automne pour vous offrir une protection maximale pendant les mois d'hiver plus risqués. Cela nécessitera à nouveau un intervalle de temps de 3 à 4 mois. C'est notamment pour cette raison qu'il est important de ne pas reporter la vaccination proposée aujourd'hui.

Où pouvez-vous vous rendre pour l'administration de cette dose de rappel ?

Vous pouvez vous faire vacciner dans un centre de vaccination, dans les maisons médicales et les centres médicaux ou encore chez les médecins généralistes et dans les pharmacies proposant la vaccination contre le Covid-19.

Attention : au cours des derniers mois, certains points de vaccination ont été fermés, vous trouverez tous les points de vaccination disponibles et leurs heures d'ouverture à l'adresse suivante : <https://coronavirus.brussels/vaccination-covid-menu/ou-se-faire-vacciner-a-bruxelles/>.

- Les **personnes alitées** peuvent contacter leur médecin généraliste pour organiser une éventuelle vaccination à domicile.
- Si **vous séjournez dans une maison de repos ou une maison de repos et de soins (MRS)**, vous serez informé.e par son intermédiaire de la procédure de vaccination.

Faut-il prendre un rendez-vous ?

Si vous souhaitez vous faire vacciner dans un centre de vaccination ou dans une pharmacie, il est conseillé de prendre rendez-vous **au préalable** avec **votre numéro de registre national** ou votre numéro BIS :

- En ligne via la **plateforme de réservation** : <https://bruvax.brussels.doctena.be>
- Par téléphone via le **Call-Center** au **02/214.19.19**.

Après avoir pris votre rendez-vous de vaccination, vous recevrez une confirmation par e-mail ou sms. De cette façon, vous êtes sûr.e de votre rendez-vous et vous évitez un temps d'attente sur place.

Informations pratiques

- Munissez-vous de votre carte d'identité, de cette invitation et de la preuve de votre dernière vaccination, p.e. votre certificat de vaccination (dans l'app Covidsafe ou sur masante.belgique.be) ou de votre carte de vaccination (reçue au centre de vaccination).
- Prévoyez suffisamment de temps, tenez compte d'un temps d'observation de 15 minutes après la vaccination.
- Portez un masque buccal.
- Portez des vêtements confortables et amples, le vaccin sera administré dans le haut du bras.
- Venez seul.e, sauf si vous avez besoin d'aide.
- Reportez votre rendez-vous si vous avez des symptômes de Covid-19 ou si vous vous sentez malade.
- Si vous avez été testé.e positif.ve au Covid-19, vous pouvez vous présenter à la vaccination uniquement 14 jours après avoir reçu le résultat positif du test et lorsque vous ne présentez plus de symptômes.

Pour toutes vos questions concernant la vaccination, veuillez contacter le centre d'appel au **02/214.19.19**.

Bien à vous,



Dr. Uwe Ehrentreich
Médecin - Inspecteur d'Hygiène
Services du Collège réuni - Commission communautaire Commune

(*) Dans certains cas, vous pouvez ignorer ce courrier :

- 1 Si vous avez déjà reçu cette dose de rappel additionnelle.
- 2 Si vous avez déjà pris l'initiative de prendre rendez-vous pour le vaccin de rappel et que vous pouvez **faire état d'un délai correct depuis votre dernier vaccin**. L'exactitude de ces informations est requise pour garantir que la dose de rappel puisse être administrée au moment de votre rendez-vous. D'un point de vue médical, il est déconseillé de ne pas respecter le délai requis entre votre dernier vaccin et votre vaccin de rappel. L'administration de votre dose de rappel sera refusée si ce délai n'est pas respecté. Dans ce cas, vous devrez prendre un nouveau rendez-vous après avoir reçu cette invitation.

Transport gratuit vers votre rendez-vous de vaccination :

Vous pouvez vous rendre gratuitement au centre de vaccination en tram, métro ou bus grâce à la STIB. Si vous souhaitez bénéficier de cette action, il suffit de l'indiquer lors de la prise de rendez-vous via Bru-Vax ou via le call center.

Renseignez-vous également auprès de votre commune. Certaines communes offrent également un transport gratuit vers le centre de vaccination.

Les mutuelles proposent également des services de transport pour les personnes à mobilité réduite. Consultez le site web de votre mutuelle pour plus d'informations à ce sujet.

La vaccination est importante dans la lutte contre le Covid-19

Après une dose de rappel, vous êtes protégé.e à 87% contre une évolution grave de la maladie de Covid-19 nécessitant une hospitalisation (Toon Braeye et al., 2022)*. Une dose de rappel additionnelle ou une quatrième dose viendra renforcer cette protection.

Vos données personnelles ont uniquement été utilisées par les autorités compétentes et les gestionnaires de la présente invitation à la vaccination dans le cadre de l'Arrêté royal du 24 décembre 2020, concernant l'enregistrement et le traitement de données relatives aux vaccinations contre le COVID-19.

* Toon Braeye, Joris Van Loenhout, Ruben Brondeel, Veerle Stouten, Pierre Hubin, Matthieu Billuart, Jenny Chung, Mathil Vandromme, Chloé Wyndham-Thomas, Koen Blot, & Lucy Catteau. (2022). COVID-19 Vaccine effectiveness against symptomatic infection and hospitalization in Belgium, July 2021-APRIL 2022. *Medrxiv*. <https://doi.org/10.1101/2022.05.09.22274623>